

Épargne



La Gestion pilotée

AXA réinvente
la gestion sous mandat

Un placement avisé demande un pilotage réactif

Vous manquez de temps pour vous occuper de votre épargne ? Vous ne vous sentez pas à l'aise avec les marchés financiers ? Vous êtes conscient que le niveau de rentabilité est lié à la qualité du pilotage ?

C'est pourquoi AXA vous propose la **Gestion pilotée**.

Expertise

Avec la **Gestion pilotée**, vous déléguez la gestion de votre épargne par le biais d'un mandat de réorientation d'épargne donné à AXA France.

Ce mandat permet à l'assureur, en votre nom et pour votre compte, d'effectuer tout investissement et toute réorientation d'épargne entre les supports d'investissement selon le profil que vous avez choisi.

Pour la gestion des profils proposés, AXA France prend conseil auprès d'AXA Private Management. La répartition de votre épargne est pilotée en fonction de vos besoins, vos exigences, votre horizon de placement et de votre profil d'épargnant.

Réactivité

Avec la **Gestion pilotée**, l'équipe d'AXA Private Management a pour mission de :

- sélectionner les fonds parmi un univers d'investissement étendu, dans le respect de la liste des supports du contrat accessibles en **Gestion pilotée**,
- composer le portefeuille,
- apporter un conseil permettant l'ajustement régulier de votre épargne en fonction des conditions de marché.

Transparence

Avec la **Gestion pilotée**, vous êtes informé de chaque ajustement de votre épargne.

Tous les trimestres, vous recevez une information détaillée et des commentaires sur la gestion de votre épargne, sa performance et les tendances du marché.

Vous pouvez consulter à tout moment votre contrat sur votre espace client sous AXA.fr.

De plus, votre interlocuteur AXA habituel est toujours à vos côtés pour vous apporter le conseil nécessaire.

L'investissement sur des supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital. Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis par l'assureur, qui ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.



Le conseil en investissement d'AXA Private Management en 3 étapes



Les équipes d'AXA Private Management s'appuient à la fois sur des analyses macroéconomiques et des analyses techniques des marchés financiers pour déterminer la stratégie d'investissement.



En comité d'allocation hebdomadaire et mensuel les gérants étudient les performances et les perspectives des supports et des classes d'actifs afin de faire une proposition d'évolution.



Suite aux recommandations d'AXA Private Management, AXA pourra mettre en oeuvre les décisions prises : achat ou vente des supports sélectionnés pour les adapter au mieux à votre épargne.

AXA Private Management : des gérants expérimentés au service de votre épargne



Antoine MACHADO
Directeur adjoint
de la Gestion
*Spécialiste des fonds actions
internationales, émergents
et de titres vifs obligataires*



Hai-Ho A-HAJA
Gérant Senior
*Spécialiste des fonds
diversifiés et flexibles*



Rémi LAMBERT
Directeur
de la gestion
*Spécialiste des stratégies
alternatives*



Makis AGOROS
Gérant Senior
CFA
*Spécialistes des titres vifs
actions Euro et des fonds
d'actions Europe*



Pierre-Jean MARCON
Gérant Sénior
*Spécialiste des fonds obligataires
et de performances absolues*

La Gestion pilotée d'AXA : l'essentiel



Une expertise reconnue

Les experts de la **Gestion pilotée**, fort de leur expérience de plus de 15 ans en moyenne, gèrent déjà plus d'un milliard d'encours pour le compte des clients d'AXA.



Une diversité d'investissements

Chaque mois, l'équipe d'experts d'AXA Private Management sélectionne, après analyse, 10 supports parmi un univers de 70 fonds, dans le respect de la liste des supports du contrat accessibles en **Gestion pilotée**, pour leur complémentarité en terme de classes d'actifs et de zones géographique. Avec le souci permanent d'une prise de risque respectant votre profil d'épargnant



Un accompagnement dans la durée

Avec la **Gestion pilotée**, AXA met en place pour vous un dispositif qui vous tient régulièrement informé des opérations effectuées sur votre contrat, ainsi que de la conjoncture des marchés.



Une relation basée sur la transparence

Profitez d'une tarification sans surprise. Aux frais de gestion du contrat s'ajoutent des frais au titre du mandat fixés à 0,6% par an uniquement sur l'épargne présente sur les supports en unités de compte.



Une offre accessible

La **Gestion pilotée** est un nouveau type de gestion proposé sur une sélection de contrat. La **Gestion pilotée** est éligible à la fois sur les contrats d'épargne retraite PERP et sur l'assurance vie d'AXA.

Attention : l'investissement sur des supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital. Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis par l'assureur, qui ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers .